

ENTREPRISES & BUSINESS | FINANCES

Bernanke dément son implication dans la vente de Merrill Lynch

Le président de la Fed a nié avoir menacé de limoger les dirigeants de Bank of America s'ils avaient refusé de racheter Merrill.



Ben Bernanke, le patron de la Banque centrale américaine, a livré sa version des faits. Photo AFP

REGULATION

Le président de la Réserve Fédérale américaine Ben Bernanke a démenti hier, devant une commission de la Chambre des représentants à Washington, avoir menacé les dirigeants de Bank of America (BoFA) s'ils renouaient à fusionner avec Merrill Lynch. «*La Banque centrale a agi avec la plus haute probité*», en ce qui concerne cette transaction annoncée mi-septembre, au plus fort de la crise financière.

EVITER UNE CRISE ENCORE PLUS GRAVE

Le patron de la Banque centrale a aussi nié avoir fait pression sur les dirigeants de BoFA pour les inciter à ne pas diffuser des informations pessimistes relatives à Merrill Lynch, qui étaient susceptibles de remettre en cause l'opération. Bernanke a toutefois reconnu avoir conseillé en décembre aux dirigeants de Bank of America de

ne pas renoncer au rachat.

Pour lui, l'objectif était clair alors: il s'agissait «*d'éviter une crise du système financier encore plus grande*».

Bernanke s'est ainsi employé à répondre point par point aux accusations de la Commission de régulation de la Chambre des représentants qui lui reproche d'avoir

Selon lui, Bernanke et Henry Paulson, alors secrétaire d'Etat au Trésor, avaient tout fait à l'époque pour le convaincre de mener à bien le rapprochement, allant même jusqu'à le menacer d'être débarqué en cas de refus.

Après avoir hésité à boucler l'opération, Bank of America a finalement dû enregistrer dans ses

des capitalisations boursières de banques américaines, ayant détrôné Citigroup. Les déboires de Merrill Lynch l'ont fait rétrograder derrière JP Morgan et Wells Fargo.

L'enjeu est aujourd'hui de taille pour Bernanke dont la reconduction à la tête de la Fed sera soumise à la décision du président des Etats-Unis l'an prochain. L'enquête sur le rachat intervient à l'heure où Barack Obama plaide pour une réforme des organes de régulation, accusés de ne pas avoir vu venir la crise.

Washington est d'autant plus impliqué dans ce dossier que l'Etat a injecté 20 milliards de dollars supplémentaires en janvier dans BoFA pour l'aider à digérer l'acquisition. Cette somme venant s'ajouter aux 25 milliards qui avaient été avancés dans le cadre du plan de soutien public TARP. Contrairement à certaines de ses concurrentes, Bank of America n'a pas été autorisée par les autorités à rembourser les fonds publics. L'établissement reste donc encore sous l'aile protectrice de Washington. ■

K.T. avec Agences

“ L'enjeu est de taille pour Bernanke dont la reconduction à la tête de la Fed sera tranchée l'an prochain.

camouflé son implication dans la fusion et caché des détails importants aux instances de régulation.

Outre les griefs des législateurs, Ben Bernanke fait aussi face aux accusations de Ken Lewis, le CEO de Bank of America qui a témoigné avoir conseillé le Congrès il y a deux semaines.

comptes une perte de 15,8 milliards de dollars au titre du quatrième 2008.

Tout semblait pourtant réussir à BoFA jusqu'au rachat de la banque d'investissement Merrill Lynch, bouclé en quelques jours pour 50 milliards de dollars. Bank of America caracolait alors en tête

UNE «APRÈS-MIDI TUPPERWARE DE LA FINANCE» À PARIS

Cinq PME belges en quête de fonds français

REPORTAGE

Paris, 7^{ème} arrondissement, à un jet de pierre du Musée d'Orsay. En ce début de semaine ensoleillée, la Maison des Polytechniciens accueille des responsables de 5 PME belges en quête de fonds pour financer leur croissance. La société Allium, spécialisée dans le conseil en corporate finance et en management, les a invités à défendre leur cause auprès d'investisseurs français.

Sur les 15 fonds conviés, 13 ont pris la peine de se déplacer. Pas mal pour une première. En Belgique en tout cas. Dans l'Hexagone, ces sortes de «soirées Tupperware de la finance» sont une pratique assez courante.

Pourquoi Paris? Pour diversifier les sources de financement pour des PME en plein essor. «Les fonds d'investissement français lèvent en moyenne entre 500 millions et un milliard d'euros par an. Nous voulons profiter de la proximité entre la France et la Belgique pour doper l'intérêt des investisseurs français», précise Raphaël Abou, administrateur délégué d'Allium.

Cibles privilégiées: les FCPI. Ces Fonds communs de placement dans l'innovation, une variante des fonds de placement à risques (FCPR), ont été mis en place il y a douze ans par l'Etat français pour doper les investissements dans les PME innovantes. Pour ce faire, les fonds bénéficient d'une déduction fiscale de 25 % de leur investissement annuel. En 2008, les FCPI ont levé 617 millions d'euros au total, soit 162 millions de moins qu'en 2007. La crise est passée par là. La durée moyenne de leurs investissements tourne autour des cinq ans.

Tour à tour, les patrons des PME belges présentent leurs activités et leurs projets futurs. Dans l'ordre, François Van Uffelen pour

Babelway (échange de données automatisées), Jean Martin pour BSB (logiciels de gestion d'actifs et d'assurances vie), Baudouin de Troostembergh pour LPW (piscines monocoques haut de gamme), Francis Massin pour Nanocyl (nanotubes de carbone) et Yves

se font plus précis sur l'aspect financier, les autres préfèrent attendre. Au vu de la brièveté des séances de questions, les fonds d'investissement attendent eux aussi de passer au «bilatéral».

Le plus ambitieux? Nanocyl, à coup sûr. «Nous cherchons entre 4 et 10 millions d'euros d'ici octobre pour développer nos produits et renforcer notre position de producteur mondial de nanotubes de carbone», explique Francis Massin, CEO de cette spin off des Facultés universitaires de Namur. BSB cherche quant à elle à gonfler sa capitalisation de 5 millions d'euros, et Radionomy entend lever 3 millions d'euros d'argent frais.

Convaincus, les Français? Un peu tôt pour le dire. «On ne prend pas position en une journée. L'objectif, aujourd'hui, c'était de rencontrer des responsables d'entreprises qu'on ne connaît pas. Ce qui est sûr, c'est que les FCPI français constituent une superbe opportunité pour les PME belges», souligne Alexandre Denby Wilkes, associé chez UFG Private Equity. Qui vivra verra... ■ L.V.D.

Baudechon pour Radionomy (création de radios individuelles sur internet). Chacun a un quart d'heure, montre en main, pour défendre sa cause. Aucun ne ménage son enthousiasme. Certains



Radionomy espère être reçue 5 sur 5 par les investisseurs français. © Lieven Van Assche

Fortis Holding perd une manche en justice contre les Pays-Bas

La justice néerlandaise a donné raison hier à Fortis Bank Nederland, dans le dossier des actions de préférence qui l'oppose à son ancienne maison mère Fortis Holding. Un tribunal d'Amsterdam a décidé hier soir que Fortis Holding devait payer 362,5 millions d'euros à l'Etat néerlandais dans le cadre du remboursement d'actions de préférence émises en 1999 par Fortis Bank Nederland. «Fortis s'est engagé sans condition en 1999 à payer ce montant» à Fortis Bank Nederland si la compagnie optait pour un remboursement en cash, a estimé le juge Jan Peeters. En outre, le magistrat a rejeté la demande de Fortis Holding qui requerrait une compensation à Fortis Bank Nederland en cas de versement en cash.

Interrogée hier soir, une porte-parole de Fortis Holding a indiqué «qu'un appel n'était pas exclu», et que le groupe communiquerait dès ce matin sur la suite qu'il comptait donner à cette affaire. L'enjeu est de taille pour Fortis Holding. Cette

décision constitue en effet le premier coup dur pour le groupe qui est devenu une compagnie d'assurances à 100 % depuis le démantèlement de l'ex-fleuron belge Fortis à l'automne dernier, et la cession de 75 % des activités bancaires à BNP Paribas. Comme l'indiquait Jozef De Mey, le président du conseil d'administration de Fortis dans nos colonnes samedi dernier, l'héritage du passé prendra des années avant d'être liquidé.

Outre le dossier des actions préférentielles, Fortis est également exposé auprès de Fortis Bank Nederland à hauteur de 2 milliards d'euros dans un autre dossier lié à l'émission de produits complexes dits MCS (mandatory convertible securities) arrivant à échéance en 2010. L'épée de Damoclès des actions en justice lancées par les petits actionnaires plane aussi sur le holding. Dans ce contexte, la tâche de Bart De Smet, le nouveau CEO de Fortis Holding, nommé en remplacement de Karel De Boeck ne s'annonce pas aisée. ■ K.T.

IL Y A UN AN, FORTIS...



En annonçant, le 26 juin 2008, par la voix de son CEO Jean-Paul Votron, une augmentation de capital surprise, la suppression de son dividende intérimaire et le paiement du coupon final en actions, nombre d'observateurs jugent aujourd'hui que Fortis signait son arrêt de mort. Ce jour-là, l'action chutait de 18,9 % à 10,26 euros.

Le paiement par internet ne rend pas le Belge plus ponctuel

Paresseux? Négligent? Le consommateur belge ne se distingue pas par sa ponctualité dans le paiement de ses factures. Et le recours de plus en plus fréquent à l'internet banking n'y change pas grand-chose.

La société Isabel, prestataire de service en matière de télématique bancaire, a voulu en avoir le cœur net. Elle a réalisé une enquête auprès de 1.000 Belges, interrogés sur leurs habitudes en matière de paiement de factures. Huit Belges sur dix ayant une connexion internet règlent leurs factures par internet banking. A priori plus commode, ce moyen de paiement n'empêche pas 6,4 % d'entre eux de régler leurs dettes en retard ou

après un premier rappel. Il s'agit la plupart du temps de factures d'électricité ou de téléphonie. «Ce qui est étonnant, ce n'est pas tant le nombre de paiements en retard que les raisons avancées pour les justifier», souligne Christian Luyten, directeur du marketing d'Isabel.

Les problèmes de trésorerie ne concernent que 41,6 % des retardataires. Plus d'un consommateur retardataire sur deux (56 %) paie ses factures hors délai par manque de discipline ou négligence: 8,1 % de ceux-ci se disent rétifs au processus de paiement, 23,2 % perdent parfois des factures, 8,3 % se disent... trop paresseux et 17,1 % disent avoir autre chose à faire pendant leur temps

libre! C'est bien pour cela, sans doute, qu'un Belge sur deux s'acquitte de ses factures durant ses heures de travail... ■ L.V.D.

► Payez-vous vos factures par internet banking ?

Oui	72,5%
Oui, mon conjoint s'en charge	8,9%
Non, je paie à la banque ou à La Poste	15,7%
Non, mon conjoint s'en charge	2,9%

► Quand payez-vous vos factures par internet banking ? (plusieurs réponses possibles)

Pendant les heures de travail	49,4%
Après le travail	46,3%
Durant le week-end	35%

mediafin